

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

*Nombre de membres du
Bureau :*

*En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28*

OBJET

Délibération
2024_02_12_02B Convention
de partenariat SIEL-TE Loire –
CAP Métropole -
ZAC la Transmillière à Saint-
Martin-la-Plaine :

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze février,
À quatorze heures trente,
se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. CHARGUEROS	- Mandataire : Mme THIVANT
- Mandant : M. DESHAYES	- Mandataire : M. BONADA
- Mandant : Mme FAYOLLE	- Mandataire : M. CHAVANNE
- Mandant : M. HEYRAUD	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : M. LIMOUSIN	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. VERICEL	- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT la société publique locale CAP Métropole en charge de projets d'aménagement et de construction pour le compte de ses Collectivités actionnaires, qui s'est vue confier par Saint-Martin-La-Plaine l'aménagement de la ZAC de la Transmillière ;

CONSIDERANT sa volonté de mettre en œuvre sa politique en matière d'aménagement pour ce projet ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est compétent pour la réalisation de projets d'électrification public ;

CONSIDERANT qu'il est impossible pour CAP Métropole d'adhérer au SIEL-TE Loire en raison de ses statuts ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et CAP Métropole par laquelle le Syndicat s'engage à réaliser l'alimentation et la distribution électrique de la ZAC de la Transmillière à St-Martin-La-Plaine ;

CONSIDERANT que le montant de la participation aux travaux sera remboursé au SIEL TE Loire par CAP Métropole.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Énergie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ ;

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et la société CAP Métropole ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 12 février 2024
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.